

## La baisse des rendements largement compensée par l'envolée des prix

La situation de l'agriculture champardennaise s'améliore en 2010, du moins en productions végétales. Si les rendements sont en retrait par rapport à 2009, la hausse des cours des céréales et des oléoprotéagineux compense largement la baisse de volume des récoltes. Au niveau national, les estimations prévisionnelles de résultat agricole prévoient une hausse importante pour les exploitations de grandes cultures par rapport à l'année précédente.

### **Baisse de la production d'orges, mais forte hausse des cours des céréales**

En 2010, la production céréalière de la région s'élève à 5,5 millions de tonnes soit 8 % de moins qu'en 2009 et 20% de plus que la moyenne quinquennale 2005-2009.

Malgré un rendement en baisse de 5 %, la production régionale de blé augmente légèrement en raison d'un accroissement des surfaces de 26 000 hectares. Des conditions météorologiques défavorables, avec un printemps froid et sec, et un coup de chaud en juin expliquent cette évolution. La qualité des blés champardennais reste correcte en 2010. Les blés panifiables supérieurs occupent 62 % des surfaces.

La production d'orge et d'escourgeon d'hiver se chiffre à 814 milliers de tonnes, en baisse de 15 % par rapport à 2009 et 1 % par rapport à la moyenne quinquennale. Celle de printemps accuse un repli encore plus marqué (-25 %). Le recul important des surfaces explique ce constat. La sole d'orge d'hiver perd 14 200 ha et celle d'orge de printemps près de 31 000 ha. Leur rendement respectif baisse de 5 et de 8 %. Celui de l'orge d'hiver est comparable à la moyenne quinquennale, celui d'orge de printemps le dépasse de 3 %. Les cours des orges d'hiver comme de printemps suivent une évolution analogue à celle du blé. La cotation moyenne de l'orge d'hiver, départ Marne, augmente de 78 % sur les six derniers mois de l'année par rapport à la même période de 2009, et celle de l'orge de printemps a presque doublé.

### **Baisse de la production de colza, cours à la hausse**

Les agriculteurs de la région ont produit 660 milliers de tonnes de colza en 2010. Une baisse des surfaces et des rendements entraîne une diminution de la production de 12 % par rapport à 2009. La production régionale se situe toutefois à 6 % au-dessus de la moyenne quinquennale. Avec 35 q/ha, le rendement est inférieur de 11 % en 2010 par rapport à 2009 mais comparable à la moyenne des cinq dernières années. Les cours de la campagne 2010-2011 sont également orientés à la hausse : +48 % sur les six derniers mois de l'année par rapport à la même période de l'année précédente. Ils atteignent presque le niveau record de janvier 2008. Comme pour le blé, le déséquilibre entre l'offre et la demande mondiale tire les prix vers le haut.

### **Production betteravière en baisse**

Avec 6,8 millions de tonnes récoltées sur des surfaces comparables, la production de betteraves baisse de 18 % par rapport à 2009. Les conditions climatiques n'ont pas été favorables, le manque d'eau ayant pénalisé la levée. Les rendements chutent de 18 %, revenant à un niveau comparable à celui de 2006. Le contexte reste favorable pour le secteur betteravier. Les cours mondiaux du sucre se maintiennent à un niveau élevé. La production de pommes de terre de consommation baisse de 7 % en 2010, sous l'effet conjugué d'un recul des surfaces (-2 %) mais surtout des rendements (-5 %). Les cours sont orientés à la hausse, la cotation des chairs normales se situant en fin d'année à 82 % au-dessus de celle de janvier. La production des pommes de terre féculières chute de 21 %, résultante d'un recul des surfaces de 4 % et du rendement de 17 %.

#### Productions végétales

	Production 2010	Production 2009	Variation production 2010/2009	Variation production 2010 / Moyenne quinquennale
<i>Unités : millier de tonnes, %</i>				
Céréales	5 541	6 023	-8,0	1,9
dont Blé tendre	3 241	3 190	1,6	6,9
Orge d'hiver	814	962	-15,3	-1,2
Orge de printemps	952	1 266	-24,8	-11,7
Maïs grain	471	527	-10,6	6,7
Oléagineux	709	789	-10,2	7,9
dont Colza	660	748	-11,8	6,2
Tournesol	46	40	15,1	30,7
Protéagineux	194	97	99,7	68,5
dont Pois protéagineux	155	61	154,4	77,4
Féverole	39	36	7,5	40,2
Betteraves industrielles	6 828	8 282	-17,6	-6,8
Pommes de terre	734	881	-16,7	-13,6
dont Féculerie	219	275	-20,6	-24,6
Conservation	501	540	-7,2	-4,8

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2005 à 2009 et données provisoires 2010

Michel Tison  
Draaf Champagne-Ardenne

## >> Les signes d'identification de la qualité et de l'origine

L'Union Européenne dispose de trois outils pour promouvoir et protéger les désignations des produits agricoles et denrées alimentaires de qualité : l'**appellation d'origine protégée** (AOP) et l'**indication géographique protégée** (IGP) liées à l'origine géographique et la **spécialité traditionnelle garantie** (STG) liée à la tradition.

En France, le dispositif officiel de la qualité, réorganisé en 2006, prévoit trois grandes catégories de valorisation des produits agricoles et alimentaires :

- Les signes d'identification de la qualité et de l'origine comprennent, en plus des signes européens ci-dessus, l'**appellation d'origine contrôlée** (AOC), liée à l'origine et le **label rouge**, garant d'une qualité supérieure. Ils intègrent l'**agriculture biologique** (AB), reconnue au niveau européen comme au niveau français. Ils bénéficient de logos officiels nationaux ou communautaires et sont gérés par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).

En Champagne-Ardenne, le signe officiel de qualité et d'origine le plus connu est l'AOC-AOP des vins de Champagne. Trois appellations sont présentes dans l'aire d'appellation : champagne et coteaux champenois dans tout le vignoble et rosé des Riceys réservé à certains vins d'une seule commune auboise « Les Riceys ». Hormis quelques exploitations viticoles en Haute-Marne, les 11 000 exploitations ayant de la vigne en Champagne-Ardenne produisent d'ailleurs uniquement du raisin bénéficiant de l'AOP.

En dehors du champagne et des autres vins, cinq fromages sont reconnus en tant qu'AOP : Brie de Meaux, Brie de Melun, Chaource, Époisses et Langres. Le Brie de Meaux est le plus développé, avec 260 producteurs de lait champardennais, suivi du Chaource avec une soixantaine de producteurs aubois. Les autres appellations concernent chacune moins d'une vingtaine d'exploitations.

Le territoire champardennais est également concerné par six produits reconnus en tant qu'IGP : les vins de pays des coteaux de Coiffy (deux producteurs), l'Emmental français Est-Central (une cinquantaine de producteurs haut-marnais), les volailles de la Champagne avec une trentaine d'éleveurs et le boudin blanc de Reims avec trois fabricants. Les volailles du plateau de Langres et le jambon sec des Ardennes ne font plus actuellement l'objet d'une production.

Plusieurs labels rouges sont produits en Champagne-Ardenne. Les plus nombreux concernent les viandes de volaille, avec une centaine d'exploitations. Les labels sur viande de bœuf et d'agneau concernent aussi une centaine de producteurs. Sont produits également sous label des œufs fermiers (une quinzaine de producteurs). Depuis quelques mois, la choucroute produite dans l'Aube bénéficie également d'un label.

En 2010, la superficie consacrée à l'agriculture biologique atteint 14 892 ha, soit 0,9 % de la surface agricole utilisée de la région, surface en hausse de 66 % par rapport à 2009. Les fourrages en occupent 60 %. Par ailleurs, 332 exploitations sont certifiées ou en cours de conversion. Ce mode de production est plus développé dans les exploitations d'élevage (bovins et ovins) que dans les exploitations de grandes cultures ou viticoles

- La deuxième catégorie reprend les mentions valorisantes telles que « produit fermier », « produit de montagne », « produit de pays » et « vin de pays ».
- La troisième catégorie concerne les démarches de **certification de conformité des produits** (CCP). Développé plus récemment, le certificat de conformité est délivré par un organisme certificateur accrédité par le comité français d'accréditation (COFRAC).

Un peu plus de 1 000 exploitations champardennaises produisent de la viande bovine, ovine ou porcine bénéficiant d'une certification de conformité (15 CCP au total), dont la moitié des producteurs avec une CCP gérée par la grande distribution. La seule CCP gérée localement est la certification « Viande des herbages ardennais ». 13 certifications de conformité existent sur volailles et découpes de volailles mais moins de 100 producteurs sont concernés en Champagne-Ardenne. Enfin, il existe une CCP sur blé touchant une dizaine de producteurs.